

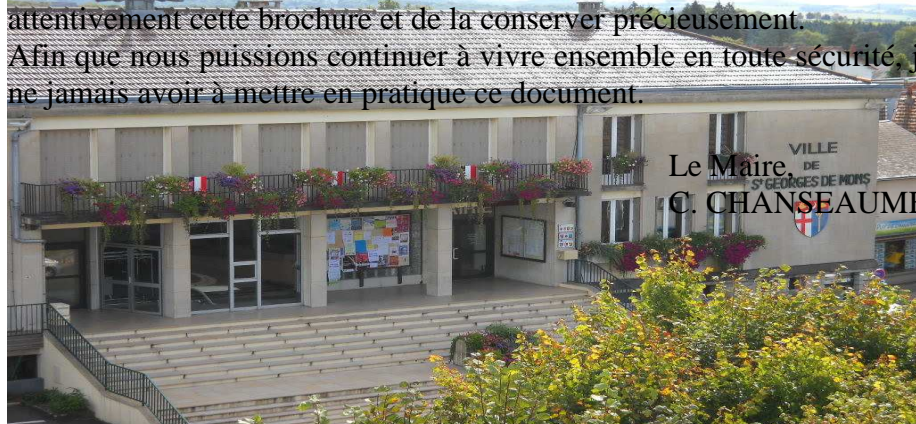
SAINT GEORGES DE MONS

DOCUMENT COMMUNAL D'INFORMATION SUR LES RISQUES MAJEURS

Chers concitoyennes, chers concitoyens,

Conformément à la réglementation en vigueur, le présent document vous informe des risques majeurs identifiés à ce jour sur notre commune, ainsi que les consignes de sécurité à connaître en cas d'évènement. Je vous demande de lire attentivement cette brochure et de la conserver précieusement.

Afin que nous puissions continuer à vivre ensemble en toute sécurité, je vous souhaite une bonne lecture, en espérant ne jamais avoir à mettre en pratique ce document.



Pour en savoir plus
Mairie : 04.73.86.71.84
Site Internet de la Commune
www.ville-st-georges-de-mons.fr

QU'EST-CE QU'UN RISQUE MAJEUR ?

C'est la menace sur l'homme et son environnement direct, sur ses installations, menace dont la gravité est telle que la société se trouve totalement dépassée par l'immensité du désastre.

Il résulte d'un évènement potentiellement dangereux qui affecte un territoire où les enjeux humains et économiques sont nombreux.

ALEA + ENJEU = RISQUE MAJEUR

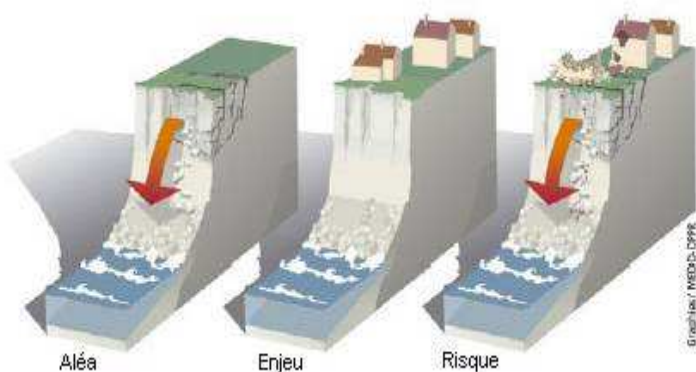
Exemple : **Risque inondation** : L'aléa, c'est l'intensité de l'averse sur des sols vite saturés qui n'absorbent plus l'eau.

L'enjeu, c'est la vulnérabilité des hommes et de leurs activités, installés dans des zones inondables.

On est alors en présence d'un **risque majeur** qui se caractérise par de **nombreuses victimes et un coût important des dégâts matériels**.

TROIS GRANDES FAMILLES DE RISQUES :

- 1- **Les risques naturels** : (les plus nombreux) inondation, feu de forêt, mouvement de terrain, séisme, éruption volcanique et évènement climatique.
- 2- **Les risques technologiques** : (d'origine humaine) ils regroupent les risques industriels, nucléaire, rupture de barrage...
- 3- **Les risques liés au transport de matières dangereuses** : par routes ou autoroutes, voies ferrées et par canalisation



Les Risques propres à SAINT GEORGES DE MONS

- *Risque industriel et transport de matières dangereuses
- *Risque inondation
- *Risque de rupture de barrage
- *Risque feu de forêt
- *Risque de sismicité

NUMEROS D'URGENCE

POMPIERS.....18

SAMU.....15

APPEL
D'URGENCE112

RISQUE INDUSTRIEL

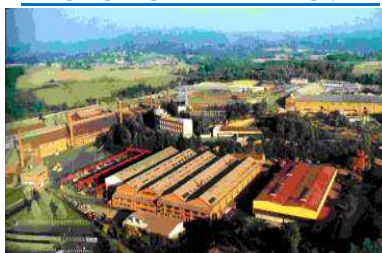
A SAINT GEORGES DE MONS, le risque industriel est lié principalement aux entreprises DIETAL (Entreprise de Fabrication de luminaires) et UKAD (Unité de forgeage à chaud d'alliage de titane) situées sur notre commune ainsi qu'à l'entreprise AUBERT ET DUVAL (Entreprise de fabrication d'aciers spéciaux) implantée sur la commune voisine des Ancizes Comps. Chacune d'elle a mis en place un Plan d'Opération Interne (POI) qui prévoit les interventions internes lorsqu'un évènement particulier survient. (Incendie ou autre)

PHOTO DU SITE DE DIETAL



Zone Industrielle- Route de Queuille
63 780 SAINT GEORGES DE MONS

PHOTO AUBERT ET DUVAL



63 770 LES ANCIZES COMPS

ENTREPRISE PINTO-MENDES



Zone Industrielle - Route de Queuille
63780 SAINT GEORGES DE MONS

PHOTO UKAD



Route Départementale 62

63 780 SAINT GEORGES DE MONS

RISQUE TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES

Une marchandise dangereuse est une matière ou un objet qui, par ses caractéristiques physicochimiques (toxicité, réactivité...) peut présenter des risques pour l'homme, les biens et/ou l'environnement. Les principales conséquences engendrées par la survenue d'un accident lors du transport de marchandises dangereuses sont :

- * **incendie**
- * **dégagement de nuage toxique**
- * **explosion**
- * **pollution des sols/eaux**

Les principales voies concernées sont les routes départementales 19, 62, 90, 419, la voie communale 416 sans oublier le secteur de passage de la canalisation Gaz Haute Pression. (Secteur allant du Bois des Besses aux villages de Mouly et du Fressinet.

L'alerte

Alerte propre à chaque usine puis intervention du Corps de Sapeurs Pompiers.



LES CONSIGNES EN CAS D'ACCIDENT



Restez calme.

Mettez-vous à l'abri dans le bâtiment le plus proche. Si vous êtes en voiture, vous n'êtes pas en sécurité, gardez vous et entrez dans le bâtiment le plus proche.



Fermez portes et fenêtres, coupez la ventilation et toute autre arrivée d'air.



Ecoutez la radio : France Bleu Pays d'Auvergne. (102.5 FM)



N'allez pas chercher vos enfants à l'école. Les enseignants prennent en charge la sécurité de vos enfants.



Ne téléphonez pas. Les réseaux téléphoniques doivent rester à la disposition de secours.



Ne Fumez pas.

N'évacuez que sur ordre des autorités.

RISQUE INONDATION LIÉ A UNE CRUE DE LA SIOULE

La procédure vigilance crue, largement inspirée de la vigilance météorologique, est accessible à tous sur Internet www.vigicrues.ecologie.gouv.fr et indiquera à échéance de 24 heures, une couleur pour chaque tronçon de cours d'eau en fonction du niveau de crue. (**jaune**, **orange** ou **rouge** en cas d'alerte maximale) Ces cartes sont actualisées deux fois dans la journée et largement diffusées. Il est important de préciser qu'aucun hameau de notre commune n'est directement concerné par le risque inondation mais seulement des parcelles de terrain ou de bois en contrebas du village de Genestouze.

RISQUE RUPTURE DE BARRAGE DES FADES

Le risque de rupture brusque et imprévue est aujourd'hui extrêmement faible ; la situation de rupture pourrait plutôt venir de l'évolution plus ou moins rapide d'une dégradation de l'ouvrage.

L'ouvrage n'étant pas situé sur notre commune mais sur la commune voisine des Ancizes Comps, notre commune risquerait pour l'essentiel, des inondations de terrains en aval du barrage, et en contrebas du village de Genestouze.



L'alerte

L'alerte vous sera donnée par le membre du Conseil Municipal référent pour votre quartier.
Si vous habitez dans le centre bourg, la sono vous informera.

LES CONSIGNES EN CAS D'INONDATION



Ecoutez la radio : France Bleu Pays d'Auvergne. (102.5 FM)



N'allez pas chercher vos enfants à l'école. Les enseignants prennent en charge leur sécurité



**Restez calme.
Mettez-vous à l'abri dans le bâtiment le plus proche.**



Ne téléphonez pas. Les réseaux téléphoniques doivent rester à la disposition de secours.



Couper l'électricité et le gaz



Gagner immédiatement les points hauts les plus proches

**Attendre les consignes des autorités ou le signal de fin d'alerte pour quitter son abri.
Après inondation :**

- **Aérez et désinfectez les pièces de votre habitation**
- **Ne rétablissez l'électricité que si l'installation est sèche**

RISQUE FEU DE FORET

L'arrêté préfectoral 11/01539 du 8 Juillet 2011 régleme l'usage des feux sur le département en fonction de 2 périodes :

- Interdit du 1er février au 30 avril et du 1er juillet au 30 septembre (des dérogations peuvent être autorisées par le Maire ou par le Préfet)
- Autorisé du 1er octobre au 31 janvier et du 1^{er} mai au 30 juin.

Le risque feu de forêt concerne l'ensemble du territoire communal et, plus particulièrement, les secteurs suivants : la Vallée de la Viouze (La Feuillade, Pourtières, Genestouze), la Vallée du Pigot (Genestouze), le Bois de la Côte (Gagne), le Bois de Courteix, le Bois de la Poule (Logements OPHIS), le Bois des Besses (Les Cités, HLM) et le Bois du Camping.

LES CONSIGNES EN CAS DE FEU

Si l'on est témoin d'un départ de feu :



Informers les pompiers.
Faire le 18
Respirer à travers un linge humide
En voiture, ne pas sortir

Dans un Bâtiment :



Ouvrir le portail du terrain



Occulter les aérations avec des linges humides

RISQUE SISMICITE

La sismicité de la France, comme celle de tout le bassin méditerranéen, résulte de la convergence des plaques africaines et eurasiennes. La Commune de Saint-Georges-de-Mons est située en zone de sismicité modérée (niveau 3) suivant les décrets n°2010-1254 et 2010-1255.

LES CONSIGNES EN CAS DE SEISME

PENDANT la première secousse, RESTER OÙ L'ON EST :



A l'intérieur : se mettre près d'un mur, une colonne porteuse ou sous des meubles solides, s'éloigner des fenêtres.



A l'extérieur : ne pas rester sous des fils électriques ou ce qui peut s'effondrer (ponts, corniches, toitures, ...).

En voiture : s'arrêter et ne pas descendre avant la fin des secousses.

Se protéger la tête avec les bras.
Ne pas allumer de flamme.

APRES la première secousse, EVACUER LE PLUS VITE POSSIBLE



Coupez l'électricité et le gaz. En cas de fuite de gaz, ouvrir les fenêtres et les portes.

Prévenir les autorités.



S'éloigner de tout ce qui peut s'effondrer et écouter la radio.



Ne pas aller chercher ses enfants à l'école